



FDC66 > Newsletter #62

► SÉCURITÉ!

Jean-Pierre SANSON

> Lettre ouverte aux chasseurs

► ACCA

retour sur notre colloque
avec Maître LAGIER

► REPLAY

Willy Schraen sur RMC

► RENDEZ-VOUS

Les rencontres St Hubert
2019

Chasseurs : les règles de sécurité à observer

- 1** Respectez un angle de 30° par rapport à votre entourage.
A votre poste de tir, visualisez les angles de 30° en tenant compte de vos voisins, des voies de circulation et des habitations. Pour calculer cet angle, réalisez cinq pas de côté puis trois pas à la perpendiculaire de votre poste. Mémorisez ces angles en tenant compte de repères naturels présents (souches, arbres particuliers, rochers, tas de bois...).
- 2** Ne balayez jamais l'horizon avec votre arme.
- 3** Ne tirez pas dans la direction d'un gibier qui s'est dissimulé.
- 4** Ne tirez qu'avec certitude un animal bien identifié dont le tir est autorisé.
- 5** Ne tirez pas un gibier se dirigeant vers un voisin.
- 6** Faites attention à la diminution du champ visuel lorsque vous utilisez une arme avec optique.

1 SÉCURITÉ À LA CHASSE

> La raison doit être plus forte que la passion !



LETTRE OUVERTE DU PRÉSIDENT DES CHASSEURS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Amies Chasseresses, Amis Chasseurs,

C'est avec énormément de stupeur et de tristesse que j'ai appris les deux accidents de chasse mortels.

L'un en Ariège, l'autre dans le Tarn.

Les Président Fernandez et Pradier sont des amis auxquels j'ai apporté tout mon soutien. Ils sont d'autant plus effondrés et désappointés que comme tant d'autres responsables cynégétiques ils ont, dans leur Fédération respectives, tout mis en œuvre pour privilégier la sécurité.

Force est de constater, qu'en l'état des éléments des premières constatations, il semblerait qu'au moins l'une des élémentaires consignes de sécurité n'aient pas été respectées.

✓ **Port du gilet de sécurité**

✓ **Identification préalable**

✓ **Tir fichant**

Dans ce contexte tragique, Chasseresses, Chasseurs, **je fais solennellement appel à votre sens des responsabilités et au respect des strictes mesures de sécurité** à mettre en œuvre quel que soit le type et le mode de chasse pratiqués.

D'ores et déjà, je vous engage, toutes et tous, à faire preuve d'un maximum de vigilance, de rigueur, de pédagogie et de sagesse afin que notre saison cynégétique ne soit assombrie par un funeste destin.

La raison doit être plus forte que la passion ! Merci de votre engagement en ce sens.

Merci de votre aide.

Jean Pierre SANSON
Président de la FDC66

SÉCURITÉ À LA CHASSE

> revoir régulièrement les fondamentaux est impératif...

8 règles d'or

pour la chasse du grand gibier en battue

Ces consignes sont issues de l'étude sur les accidents de chasse menée par le réseau Sécurité à la chasse de l'Oncs. Elles sont reprises dans la plupart des schémas départementaux de gestion cynégétique des Fédérations départementales des chasseurs.

- 1** Avant la chasse, au rendez-vous sans arme, j'écoute attentivement les consignes données pour l'organisation de la battue. Elles précèdent obligatoirement les règles de sécurité, les animaux à piécher et le déroulement de la battue.
- 2** L'information des autres chasseurs de la nature (promeneurs, randonneurs, cyclistes, etc.) se fait par la pose de panneaux de signalisation sur les chemins et autres voies ouvertes au public. On retire ces panneaux après la battue achevée. À tout passage, l'indemne courtoisement les chasseurs du déroulement de la battue. La couleur orange est consignée.
- 3** Pistes, saboteurs, conducteurs de chiens (solo et meute) et accompagnateurs doivent être équipés de vêtements de couleur vive. La couleur orange est consignée.
- 4** Avant le début de la battue, à mon poste de tir, je visualise les angles de tir, tout en tenant compte de mes voisins, des voies de circulation et des habitations. Pour calculer cet angle de sécurité, je maitrise pas de chaque côté de mon poste, puis à la perpendicularité 3 pas dans la direction de la fuite du gibier, vers le rimbouche, je mesure ces angles en tenant compte de végétaux potentiels (brousses, arbres particuliers, rochers, tas de bois...) ou en maintenant l'angle (brousses, brousses, brousses) ou en prenant en compte les angles de tir (brousses, brousses, brousses).
- 5** Pendant toute la battue, je reste vigilant à toute modification ou évolution de mon environnement : promeneurs, véhicules, animaux domestiques.
- 6** Fronte, je tiens l'arme à deux mains, canon dirigé vers le ciel. L'ordre de tir, l'arme d'une seule main, je ne tiens pas l'arme à hauteur de hanche, pointer vers les autres chasseurs ou au-dessus de la battue. Je tire toujours debout, jamais assis.
- 7** Non, je ne dois toujours être fichant afin de conserver le plus possible la maîtrise de la trajectoire du projectile. Il doit être effectué à courte distance : maximum 30 mètres. Le tir à l'extérieur de la battue doit être rigoureusement évité et, si nécessaire, l'abandon du responsable de la chasse ou du chef de ligne.
- 8** Dès que je rejoins des chasseurs, saboteurs, conducteurs de chiens ou accompagnateurs, j'arme mon arme, je la décharge et la désamorce. Je ne me déplace jamais avec une arme chargée.

Le plaisir de chasser en toute sécurité !

En vente le 15 de chaque mois
Prix : 1,50 € (hors taxes)
Conservation de la CHASSE
Je tire ou pas ?

8 règles d'or

pour la sécurité à la chasse du petit gibier devant soi

Ces consignes reprennent l'ensemble des situations à risques, majoritairement à l'origine des accidents. Ces observations correspondent au constat dressé par le réseau « Sécurité à la chasse » de l'Oncs, d'après les fiches « accidents de chasse ». Ces documents font l'objet d'une étude et d'un bilan annuel national. En respectant chacune de ces consignes, en les faisant respecter, vous éliminez fortement le risque d'accident.

- 1** Avant l'action de chasse ou le moment du départ pour la chasse, j'enlève la batterie de mon arme et je vérifie l'intérieur des canons avant tout chargement (et régulièrement par la suite).
- 2** Une fois mon arme chargée, donc sur le terrain de chasse, je demeure vigilant en tenant compte de mon environnement (autres chasseurs, promeneurs, habitations, voies publiques, véhicules...), et je veille à ne jamais diriger les canons de mon arme dans ces directions.
- 3** Je décharge mon arme et la laisse ouverte lors des passages d'obstacles (clôture, fosse, passerelle...), mais aussi quand j'attache ou détache mon chien, quand je ramasse du gibier, lors d'un regroupement avec d'autres chasseurs ou quand je rencontre des promeneurs.
- 4** Je ne positionne mes doigts (généralement l'index) sur la queue de détente qu'au moment du tir, c'est-à-dire : après avoir déchargé et vérifié mon environnement et en prenant en compte mon environnement général.
- 5** Je ne tire jamais à hauteur d'homme au travers d'un écran végétal (haie, buisson...) ou sur un champ de maïs. Je ne tire jamais, même en tirant, en direction d'une personne, d'un animal domestique ou d'un bien mobilier (risques de ricochet).
- 6** Je ne cours jamais avec mon arme chargée.
- 7** Je n'hésite pas à porter des effets fluorescents rouges, même si ceux-ci ne sont pas obligatoires, et particulièrement pour la chasse au bois (casquette, gilet...).
- 8** En fin de chasse, je décharge mon arme, je vérifie l'état des canons et je la range soigneusement dans un étui fermé avant tout transport.

Le plaisir de chasser en toute sécurité !

En vente le 20 de chaque mois
Prix : 1,50 € (hors taxes)
Conservation de la CHASSE
Je tire ou pas ?

CLIQUEZ SUR LES
IMAGES POUR LES
TÉLÉCHARGER

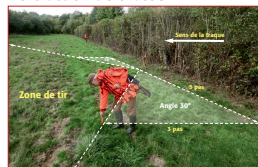
SÉCURITÉ À LA CHASSE

> Jeunes chasseurs ou expérimentés...

... relisez ces fiches avant chaque sortie pour garder l'esprit vigilant

En battue, au poste, en toute sécurité

Hors action de chasse



1. Je calcule mes angles de sécurité de 30°

Les angles de sécurité de 30°, c'est au départ de mon poste 5 pas en direction de mes voisins de ligne et 3 pas à chaque fois à angle droit en dehors de l'encinte battue. Ces angles tiennent compte des voisins de poste les plus en arrière mais aussi des bâtiments, véhicules, animaux domestiques, chemins... présents dans mon environnement immédiat.



2. Je matérialise ma zone de tir avec des repères

Je me procure des jalons, fanions, piquets, ou tout autre repère clairement visible que je positionne avant le début de la chasse.

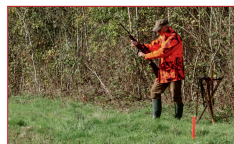


Le plaisir de chasser en toute sécurité

« En 10 ans, le non-respect de la règle dite des 30° est à l'origine de 293 accidents, dont 46 mortels »

« Le non-respect de la règle dite des 30° engage la responsabilité pénale du tireur »

En action de chasse



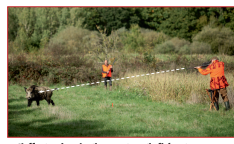
1. Je ne manipule mon arme que dans ma zone de tir

Je charge et décharge mon arme au poste, toujours canon vers ma zone de tir, et jamais vers mes angles de sécurité de 30° ou vers la traque.



2. Je ne vise mon animal que dans ma zone de tir

Je ne balais jamais mes voisins dans l'angle des 30° en suivant le gibier avec le canon de mon arme. Je n'ajuste mon arme que lorsque l'animal entre dans ma zone de tir. Je tire uniquement les animaux sortant de la traque, jamais les animaux restant.



3. J'effectue impérativement un tir fichtant

Je tire toujours debout, à courte distance, l'animal identifié et mon canon dirigé vers le sol.

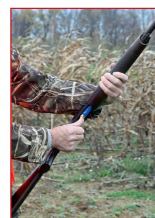
Fusil et carabine semi-automatiques en toute sécurité

Les armes semi-automatiques connaissent un vif succès : 32 % des chasseurs les utilisent. Les futurs acquéreurs ou possesseurs d'armes semi-automatiques doivent avoir à l'esprit que ces armes imposent des contraintes particulières, parfois plus fastidieuses avant, pendant et après la chasse que d'autres. Mal utilisées, elles sont à l'origine de nombreux accidents (lire encadré). Ce qu'il faut savoir en 7 points :



1. Manipulation

Le bon positionnement pour le chargement et le déchargement d'une arme semi-automatique se fait en appuyant la plaque de couche de la crosse sur le haut de la cuisse, canon bien maintenu en direction du ciel.



2. Approvisionnement et chargement

Après avoir approvisionné le magasin avec deux munitions, tirer la culasse en arrière afin de chamber la deuxième, puis positionner la troisième munition dans le magasin.



3. Bretelle

Simple accessoire, la bretelle ne peut être utilisée sur une arme semi-automatique qu'en action de chasse. L'arme est alors désapprovisionnée, déchargée et culasse ouverte.

UNE ARME SEMI-AUTOMATIQUE EST SÉCURISÉE QUAND SA CULASSE EST EN ARRIÈRE, QUE L'ARME EST NON CHARGÉE ET NON APPROVISIONNÉE



4. Port de l'arme

Le port de l'arme, en action de chasse, au poste comme en déplacement, se fait arme tenue à deux mains, canon vers le ciel.



5. Franchissement d'obstacle

Pour franchir un obstacle, on utilise une douille, attacher son chien. L'arme semi-automatique doit toujours être sécurisée : non approvisionnée, déchargée et culasse ouverte.



6. Transport

Le transport d'une arme semi-automatique dans un étui long se fait arme totalement dépourvue de munition, culasse ouverte et bloquée en arrière.



Réseau Sécurité à la chasse



7. L'OnCfs met en garde sur l'implication des armes semi-automatiques dans les accidents de chasse
- Tous accidents confondus : Saison 2014-2015 : 38 %. Sur les 5 dernières saisons : 36 %. La bretelle est à l'origine de 10 % d'entre eux.
- Accidents mortels : Saison 2014-2015 : 65 %. Sur les 5 dernières saisons : 56 %.

Tenir et porter son arme en toute sécurité

Hors action de chasse Lors d'un regroupement de chasseurs, d'un franchissement d'obstacle, d'une rencontre avec des promeneurs, d'un contrôle...

L'arme doit être totalement déchargée, de façon visible, qu'elle soit :



à canons basculants semi-automatique à réarmement linéaire

L'arme doit toujours être portée en maîtrisant la direction des canons devant soi ou vers le ciel :

Sans bretelle, avec canons basculants :



sur l'épaule

ou sur l'avant du bras

ou à la main

À la bretelle :



avec une arme à canons basculants

avec une arme semi-automatique

avec une arme à réarmement linéaire



Le plaisir de chasser en toute sécurité

Les canons ne doivent jamais être dirigés vers personne. Il faut prendre en compte l'environnement.



en sortant l'arme de la voiture

en portant l'arme à la bretelle

en ouvrant la culasse et en déchargeant totalement l'arme lors d'un rassemblement

CLIQUEZ SUR LES IMAGES POUR LES TÉLÉCHARGER

2 GESTION DES ACCA

> retour sur le colloque organisé par la FDC66 avec Maître LAGIER

Près de 200 personnes ont suivi ces débats depuis le théâtre Lavigne à Peyrestortes ou en direct sur la chaîne YouTube de la FDC66

C'est peu dire que le sujet peut paraître complexe pour des non-initiés, mais l'enjeu est capital puisqu'il s'agit de la gouvernance de nos associations de chasse et au-delà, de la pérennité d'une organisation que beaucoup de régions voire de pays nous envient.

La nouvelle réforme de la chasse va entériner un transfert de compétences de l'État vers les Fédérations départementales pour la gestion administrative des ACCA.

Si le préfet en conserve la "tutelle", c'est bien le Président de la FDC qui en assurera la responsabilité opérationnelle.

Une modification fondamentale des textes qui donne aux chasseurs une responsabilité historique pour gérer la chasse sur les territoires. Une responsabilité qui engage tous les acteurs.

- Les présidents et administrateurs d'ACCA qui devront être d'une rigueur absolue pour être en conformité totale avec les textes de loi.

- Le Président de la FDC66 qui ne pourra accepter aucune légèreté des ACCA puisqu'il en devient le garant devant la loi.

Cela va entraîner de profondes réorganisations au sein des Fédérations départementales. La FDC66 va créer un "Pôle ACCA". Des formations juridiques pour les personnels concernés sont déjà programmées.

Ce tournant capital peut être une chance pour ancrer définitivement la vision d'une "chasse populaire" dans notre pays.

Il s'agit de passer un palier vers une gestion rigoureuse et professionnalisée de nos associations de chasse.

La FDC66 sera aux cotés des responsables d'ACCA pour les aider à se structurer vers cet excellence de gestion.

Mais elle sera aussi intransigeante envers toutes désinvoltes et légèretés, encore parfois constatées.



Le film du colloque sera transmis dans quelques jours à toutes les ACCA des Pyrénées-Orientales

3 LE REPLAY... WILLY SCHRAEN SUR RMC



CLIQUEZ SUR L'IMAGE
POUR REVOIR L'ÉMISSION

Willy SCHRAEN à l'émission des "Grandes Gueules"
RMC - 8 novembre 2019

Quand le Président de la Fédération National des Chasseurs recadre les débats sur la chasse dans les "Grandes Gueules" sur RMC.

Willy SCHRAEN était venu réagir au livre de la journaliste Emilie LANEZ qui raconte, dans un livre, la relation née entre les chasseurs et le Président MACRON, lors d'un week-end de décembre 2017, au château de Chambord: Le "fameux pacte de Chambord".

"C'est du pipeau! rétorque W.SCHRAEN qui enfonce le clou en expliquant comment la chasse est devenue un sujet important au sommet de l'État.

De la gestion du mouvement des *"gilets jaunes"*, *"l'écologie punitive"*, à une vision pragmatique de la ruralité... le Président W. SCHRAEN passe en revue tous les sujets, sans langue de bois, avec clarté, précision et tellement de bon sens!

Chapeau l'artiste!

4 Rendez-vous

Samedi 16 novembre 2019 - A.C.C.A. de Millas

> Les rencontres St Hubert 2019

Sélection départementale du concours SAINT HUBERT organisée par l'association des Amateurs du Chien d'Arrêt des Pyrénées-Orientales

Rendez-vous samedi 16 novembre à 7h30 sur le parking de l'Intermarché de Millas où vous serez guidés au lieu du concours.

Attention: horaire limite d'arrivée : 7h50

Tarifs d'inscription:

- ➔ pour les participants :
 - Petit-déjeuner avec viennoiseries, casse-croûte sur site et déjeuner > 20 euros
 - Inscription au concours > 25 euros + 15 euros pour un deuxième chien.
- ➔ Pour les accompagnants :
 - 20 euros avec petit-déjeuner et déjeuner compris

Sont conviés également à cette manifestation et peuvent participer les chasseurs à l'arc possesseurs d'un permis et accompagnés d'un chien d'arrêt ou d'un chien leveur. Ils feront l'objet d'un classement spécifique.



Renseignements et inscription

M. Capdepon-Noailles
06.14.48.46.34.

**Attention : la date limite
d'inscription est fixée au mardi 12
novembre.**



Votre fédération est dorénavant **fermée au public le jeudi**, aussi bien en accueil physique que téléphonique.

Les lignes directes du personnel restent actives en cas d'urgence qui ne pourrait attendre le vendredi.

Vous pouvez également nous laisser un message par mail à l'adresse fdc66@fdc66.fr

(En cas de RDV ou de réunion programmé un jeudi, vous voudrez bien passer par l'entrée latérale du bâtiment)

L'image de la semaine...



© JP Sanson

Dans la forêt, près des Angles...

Un chasseur, dans le vent, voit le mouflon monter...

Juste l'observer, profiter

Connaitre la nature c'est aussi la contempler

Il sera bien temps, une autre fois, de prélever...

**Et pour voir l'animal bouger...
sur la photo... il suffit de cliquer...**



Maison de la Chasse
et de la nature des
Pyrénées-Orientales



www.fdc66.fr



F.P CONCEPTS

LE FABRICANT FRANÇAIS D'ARTICLES POUR LA CHASSE

Caumont le neuf 11205 LEZIGNAN CORBIERES * Téléphone 0611236629

fpages14@free.fr

LES GILETS DE PROTECTION POUR CHIENS DE CHASSE



MODELE CAUMONT



Possibilité de fabriquer
les gilets sur mesure

MODELE ESPUNA

(Modèle breveté FR 2947993, propriétaire exclusif de la marque ESPUNA SAS)

Deux gammes :

- le pro : plus économique
- l'optimum : plus résistant et adapté pour chiens lourds de plus de 30 kgs ou chiens avec beaucoup de mordant.

Les 2 modèles sont disponibles en 15 tailles de 3 couleurs (fluo rose, jaune, orange) ce qui permet de protéger du teckel au St Hubert. Les gilets peuvent être proposés avec un tissu technique résistant aux barbelés

Article très léger, résistant à la perforation, respirant
Zone d'irritation protégée par un tissu polyester
Complexe de tissus techniques n'absorbant pas l'eau
Fermetures par bandes auto-agrippantes de super qualité – existe en version « résistant aux barbelés »



LES PANTALONS ET VESTES DE TRAQUE



TOUS NOS ARTICLES SONT PEUVENT
ÊTRE FABRIQUÉS SUR MESURE



SUIVEZ, LIKEZ,
PARTAGEZ...



Maison de la Chasse
et de la nature des
Pyrénées-Orientales



LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE POUR LA BIODIVERSITÉ

« La Région Occitanie accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. Sa préservation est une de nos priorités. Pour cela, la Région finance les Parcs Naturels Régionaux et les Réserves Naturelles Régionales. La biodiversité est un patrimoine naturel que nous devons préserver. »

Carole Delga

Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

 laregion.fr

